



Pages 6-9

Ça s'est passé
dans **vos quartiers**

Page 14

Détecter **un AVC**

Page 21

Le point sur
le plan de rénovation



**GAGNEZ
VOS PLACES
POUR LE
FESTIVAL BISARTS
(PAGE 11)**

**POUR
UNE FACTURE
D'ÉNERGIE
PLUS DIGESTE
(PAGE 4)**



je gère mon logement

4 Les bons réflexes pour **une facture d'énergie réduite**

15 **Quelques conseils sécurité** pour les mois sombres

j'anime mon quartier

6-7 **Été Solidaire** : 50 jeunes ont amélioré leurs quartiers

8 Rencontrez **L'ASBL D'Cole"**

9 **La fête des voisins** à la cité du Moria à Mont-sur-Marchienne

10 **Antennes CCLP**

11 **Le Festival bisARTS** s'installe dans votre quartier

je gère mon dossier

5 **L'allocation mazout**, aussi pour nos locataires

12 **Calcul de votre loyer** au 1^{er} janvier 2023 (rappel)

13 **Un permis de détention** pour les animaux de compagnie

14 L'accident vasculaire cérébral : **l'AVC**

plan de rénovation

21 Le point sur **le plan de rénovation**

je veux acheter

16-17 **Les biens à acheter**

je veux louer

18 **Les logements à louer**

actualités

19 **6 logements de transit** à Charleroi

mon quartier plus propre

20 **Calendrier 2022 Cité propre** – Rappel

20 **La cellule médiation de quartier**

20 **Avis à la population** : Une campagne de dératisation

22-23 **Calendriers des collectes Tibi**

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux, D. Conte, F. Corman, L. Bael, M. Remacle, N. Segers, R. Troiano.

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Adobe Stock – La Sambrienne



Cher.e.s locataires,
Cher.e.s voisin.e.s,

Au moment où je vous écris ces quelques lignes, je reviens de la conférence de presse où, avec la Première Echevine, Julie Patte, nous avons pu découvrir le bilan des différents chantiers « Eté Solidaire 2022 ».

Nous avons pu y rencontrer des jeunes motivés qui, malgré un climat fort chaud, ont souhaité embellir leurs quartiers, leurs coins de vie.

Auparavant, nous soutenions chaque année un projet, mais au vu de la réussite de cette action, avec la Ville de Charleroi, nous nous sommes battus pour obtenir des moyens supplémentaires à la Région wallonne. Ce combat mena à une parfaite réussite puisque cette année, ce sont cinq projets « Eté solidaire 2022 » qui ont pu être menés.

Ces projets n'auraient pu voir le jour sans la détermination de différentes associations, leur convivialité et leur envie d'améliorer vos quartiers. Je voudrais également remercier les nombreux bénévoles et les commerçants locaux qui ont soutenu nos jeunes, qui les ont conseillés, voire aidés. MERCI.

Cette énergie et ce dynamisme distillés dans nos quartiers sont autant de motivations à vouloir en faire davantage, et je peux vous confirmer que nous nous engageons dans cette volonté d'améliorer nos quartiers.

Je vous informe donc que les premiers chantiers de rénovation mais également d'embellissement et de sécurisation verront le jour dans les prochaines semaines. Vous trouverez l'ensemble des informations y afférentes à la page 21.

Aussi, je voudrais profiter de cet espace qui m'est offert afin d'attirer votre attention sur la nécessité de bien préparer l'hiver qui arrive.

Vous le savez, nous vivons dans un contexte difficile où se mêlent différents impacts économiques, que ce soit celui de la pandémie de la COVID mais également de la guerre en Ukraine.

Les effets ne se sont malheureusement pas fait attendre : augmentation du coût de la vie, augmentation du prix des matières énergétiques.

Nous le savons toutes et tous, il est inutile de calfeutrer son logement afin d'y préserver la chaleur car vous risquez de voir apparaître un phénomène de condensation (tâches d'humidité) dans votre logement.

En effet, et cela est prouvé scientifiquement, l'activité humaine (respiration, transpiration, mais aussi cuisson des aliments) produit de la vapeur d'eau qui va augmenter le taux d'hygrométrie (taux d'humidité contenu dans l'air) dans la pièce. Cette vapeur d'eau, au contact d'une surface froide (mur, vitre), va se condenser. Cette problématique est d'autant plus importante lorsque l'air extérieur est froid, car il refroidit les murs et vitres sur lesquels l'air chaud de la maison va entrer en contact.

Avec les équipes rédactionnelles, nous avons voulu vous communiquer un maximum d'informations et de bons réflexes afin d'éviter de mauvaises surprises lorsque viendra la facture énergétique.

Je m'en voudrais de terminer mon édito' sur une note pessimiste. C'est pourquoi je vous invite à découvrir tous nos futurs projets mais également le suivi de nos différentes activités dans les prochaines pages.

Bonne lecture !

Maxime Felon
Président du CA de La Sambrienne



Les bons réflexes pour **une facture d'énergie réduite**

COMMENT CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE EN CUISINANT ?

Faire des économies d'énergie tout en cuisinant des petits plats, c'est possible ! Pour y parvenir, il suffit d'appliquer quelques recettes.

Optimisez le temps de cuisson

En couvrant votre casserole avec un couvercle, vous divisez par 3 le temps de cuisson et donc, la consommation.

Lorsque c'est possible, utiliser une casserole à pression ou le four à micro-ondes au lieu d'une casserole classique vous permettra d'économiser jusqu'à 70% d'énergie.

Utilisez intelligemment les appareils de cuisson

Choisissez toujours une plaque électrique ou un brûleur adapté à la taille de votre casserole.

Dès que l'ébullition est atteinte, vous pouvez diminuer la puissance de votre plaque de cuisson de 2/3. La température sera suffisante pour maintenir l'ébullition.

Coupez la friteuse quelques minutes avant la fin de la cuisson. Veillez aussi à ne pas l'allumer trop tôt !

Soyez attentif aux différences de température

Sauf indication contraire, pensez à décongeler les aliments surgelés avant de les cuire.

Après le repas, si vous avez des restes, laissez les aliments refroidir avant de les placer dans le frigo ou le congélateur.

Soignez vos appareils ménagers

Dégivrez régulièrement votre congélateur. Dépoussiérez l'échangeur de votre frigo et de votre réfrigérateur, situé à l'arrière.

N'oubliez pas votre hotte ! Un filtre propre réduit la consommation et l'usure

COMMENT BIEN UTILISER SON LAVE-LINGE ET FAIRE DES ÉCONOMIES ?

Saviez-vous que jusqu'à 95% de l'énergie consommée par votre lave-linge sert à chauffer l'eau ? C'est donc en agissant sur ce paramètre que vous réaliserez le plus d'économie. Comment ?

Évitez le pré-lavage (+ 15% de consommation). Si le linge est très sale, utilisez des balles de lavage. Celles-ci malaxent le linge et améliorent l'efficacité du lavage.

Lavez à 30°, cela suffit dans la plupart des cas et préserve vos vêtements ! Si vous lavez à une température inférieure, choisissez une lessive liquide, plus efficace car déjà dissoute.

Privilégiez les programmes éco plus longs mais plus économiques (30 à 45% d'économie d'énergie).

Si votre lessive n'est vraiment pas sale et que votre machine le prévoit, vous pouvez aussi utiliser le programme « rapide », « express » ou « 15 minutes ».

Mais aussi...

Chargez le tambour au maximum, sans toutefois tasser le linge.

Ne surdosez pas la lessive : c'est inefficace et polluant.

Si vous utilisez un programme rapide ou 1/2 charge, n'employez pas de tablette lessive mais plutôt de la lessive liquide ou en poudre que vous pouvez doser précisément.

Utiliser le lave-linge au bon moment.

BIEN ENTREtenir SON LAVE-LINGE

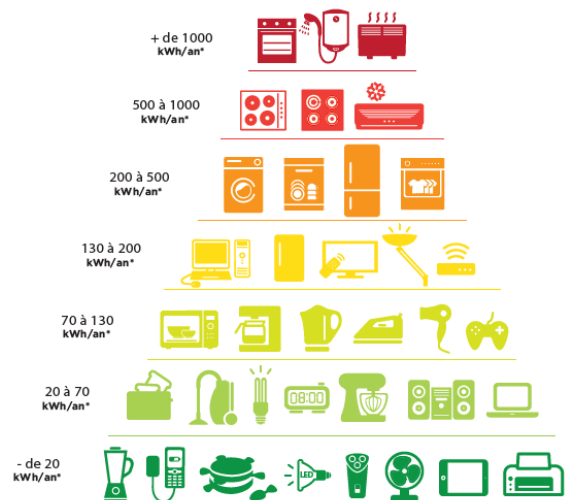
Un entretien léger suffit à maintenir votre lave-linge au top !

Tous les 2 mois : nettoyez le filtre de la pompe, accessible par une trappe.

Tous les 6 mois : nettoyez le petit filtre d'arrivée d'eau. Faites tourner le lave-linge à vide à 90° avec un produit conçu pour nettoyer et désinfecter la machine.

Régulièrement : ajoutez un détartrant pour lave-linge à votre lessive.

PYRAMIDE DES CONSOMMATIONS DES APPAREILS ÉLECTRIQUES





L'allocation mazout, aussi pour nos locataires

Afin d'aider les citoyens à faire face à l'augmentation du prix du chauffage, le gouvernement fédéral a décidé d'accorder aux ménages une allocation unique de 225 euros nets lors de l'acquisition de gasoil de chauffage ou de propane.

Les locataires peuvent prétendre à cette allocation si le logement est équipé d'une chaudière individuelle ou collective fonctionnant au gasoil de chauffage ou au propane en vrac et qu'une livraison de combustible a été effectuée entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Quelles sont les modalités pratiques pour les locataires concernés ?

Cette allocation est accordée directement au locataire sur la base d'un formulaire qu'il doit lui-même compléter. Cela peut se faire en ligne ou sous forme papier.

Les demandes peuvent être introduites jusqu'au 10 janvier 2023.

Deux cas de figures sont possibles : soit vous habitez dans une maison avec un point de chauffe individuel, soit dans un immeuble à appartement avec une chaudière collective.

Pour les maisons

Pour les maisons avec un point de chauffe individuel fonctionnant au gasoil de chauffage ou au propane en vrac, il est nécessaire que vous joigniez au formulaire complété une copie de la facture d'une livraison de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage effectuée entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022 et la preuve de paiement.

Sur le site chequemazout.economie.fgov.be, vous devez choisir " Introduire une demande pour un logement individuel " et ensuite vous identifier de manière numérique (carte d'identité électronique ou it'sme par exemple). La demande en ligne garantit un traitement plus rapide.

Si vous choisissez la forme papier, vous pouvez télécharger le formulaire A et ensuite le renvoyer complété par courrier recommandé à : SPF Economie, Direction générale de l'Energie – Cellule prime mazout 225 euros, Boulevard du Roi Albert II 16 à 1000 Bruxelles.

Pour les appartements


Pour les immeubles à appartement avec une chaudière collective fonctionnant au gasoil de chauffage, La Sambrienne a préalablement encodé les données des factures. Sont concernés uniquement les immeubles à appartements situés rue Ry Oursel, rue du Berceau, allée BDG à Marcinelle.

Vous aurez cependant besoin du numéro unique de votre immeuble (numéro BCE de la copropriété) qui vous a été envoyé par courrier pour compléter votre demande.

Sur le site chequemazout.economie.fgov.be, vous devez choisir « Introduire une demande pour une copropriété » et ensuite vous identifier de manière numérique (carte d'identité électronique ou it'sme par exemple). La demande en ligne garantit un traitement plus rapide.

Si vous choisissez la forme papier, vous pouvez télécharger le formulaire B et ensuite le renvoyer complété par courrier recommandé à : SPF Economie, Direction générale de l'Energie – Cellule prime mazout 225 euros, Boulevard du Roi Albert II 16 à 1000 Bruxelles.

Où trouver plus d'information ?

Vous trouverez plus d'informations sur toutes les aides et mesures prévues sur le site du SPF Economie, economie.fgov.be 





C'est l'été dans vos quartiers



Eté Solidaire : 50 jeunes ont amélioré leurs quartiers

Cette année encore, la Ville de Charleroi et La Sambrienne ont mené, en collaboration avec les associations de quartier, le projet Eté Solidaire. Cette année, 50 jeunes ont eu l'opportunité de travailler à l'amélioration des quartiers.

Bénéficier d'un job étudiant rémunéré, d'une première expérience professionnelle, tout en améliorant son propre cadre de vie. C'est l'opportunité qui a été donnée à 50 jeunes carolo, via le projet Eté Solidaire.

50 jeunes sur 5 projets, c'est un nombre exceptionnel pour lequel il a fallu solliciter la Wallonie, pouvoir subsidiant de ce projet. La région a néanmoins reconnu la plus-value apportée par ce projet à la première métropole wallonne.

Les jeunes sont en effet engagés par la Ville de Charleroi, sous contrat de travail étudiant. Et pour bon nombre d'entre eux, c'est une première expérience professionnelle. Un effort particulier a donc été mené autour du recrutement et de l'encadrement des postulants.

Pour cela, comme pour la mise en œuvre des projets sur le terrain, les jeunes ont pu bénéficier de l'accompagnement de plusieurs associations locales : Le Comité Solidarité Jeunesse, l'AMO Point Jaune, Charleroi Nature et la Régie des Quartiers de Charleroi qui a elle seule a encadré 3 projets.

« Nous avons la chance d'avoir un maillage associatif remarquable dans nos quartiers, » commente Maxime Felon, président du CA

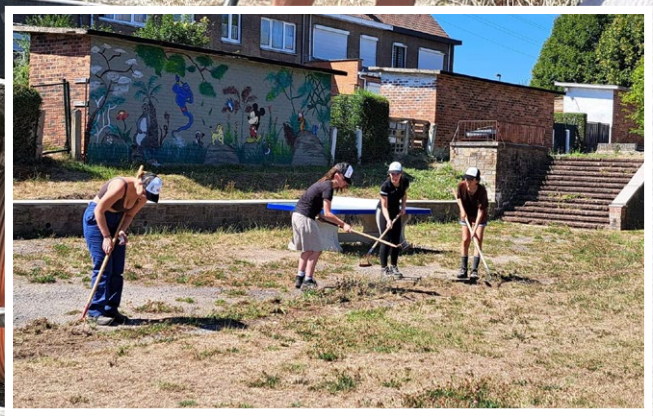
de La Sambrienne. *« Avec leur support nous étions donc certains que les projets répondaient aux demandes du quartier et amélioreraient donc le bien-être des habitants. »*

Un gage de qualité avant de consentir à des investissements conséquents. La Sambrienne fournit en effet tout le matériel nécessaire aux projets, sur fonds propres. Et ses travailleurs accompagnent les jeunes là où c'est nécessaire.

Et, après plusieurs semaines de travail, les résultats sont là. Des aires de jeux ont été créées, comme des espaces de rencontre ou des tables de ping-pong. Certains quartiers ont été nettoyés, les espaces publics améliorés et les sentiers dégagés. Et puis, il y a ces petites attentions qui ne peuvent venir que des jeunes d'un quartier, connaissant leurs voisins : Refaire un escalier que l'on sait dangereux pour les plus âgés du quartier, placer un banc là où l'on a l'habitude de voir les parents se reposer, De beaux exemples de collaboration intergénérationnelle.

Cette clôture d'Eté Solidaire est donc l'occasion pour La Sambrienne et la Ville de Charleroi de remercier les jeunes pour leur implication... et de leur donner rendez-vous en 2023 pour de nouveaux projets !







Rencontrez L'ASBL D'Cole

Comment parler du rôle de l'asbl D'Cole dans le quartier de la Cité des Hamendes et évoquer la longue histoire de l'asbl avec Jumet ?

Est-ce en parlant de son école des devoirs, qui depuis ses débuts, accueille les enfants des écoles avoisinantes, pour les aider à réaliser leurs devoirs, mais aussi découvrir 1001 choses ; les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 17h00 et les mercredis de 13h30 à 16h30 ? Ou en rappelant ses multiples collaborations avec les partenaires associatifs du district nord de Charleroi ou ses actions de formations de français, de citoyenneté ou encore ses différents ateliers interculturels ?

Ou bien plutôt en évoquant les nombreuses activités que l'équipe de l'asbl D'Cole a organisé par le passé avec et pour les habitants de la Cité ?

L'histoire est longue et les anecdotes nombreuses.

Rappelez-vous, en plus de notre participation à plusieurs fêtes de quartier, nos projets « Photos du quartier » en 2015, « Mosaïques » en 2016, « Fresques Au fil des couleurs » en 2017, réalisé à l'occasion de l'inauguration de nos locaux, rue des Garages. L'asbl se situe depuis à l'arrière de l'immeuble 13 rue Jules Loriaux.

Si vous avez déjà eu l'occasion de goûter au spaghetti de quartier de notre association, joué à l'un ou l'autre concours de belotte organisé entre voisins... Si vous êtes déjà venu vous initier à l'informatique ou nous interpeller pour bénéficier d'un soutien administratif, nous vous remercions à votre bon souvenir. Car comme des amis qui ne se sont pas vus depuis longtemps, mais qui se reconnaissent au premier coup d'œil, nous souhaitons renouer le contact avec les habitants du quartier et garder la porte ouverte.

Après une période de confinement où tous, nous avons dû réduire nos échanges sociaux et restreindre nos contacts humains, l'équipe souhaite relancer, de plus belle, ses activités en proposant des projets à échelle humaine, locale, parfois individuelle parfois collective.

Parfois, il s'agit d'une fois : « moi, aussi j'y vais, pour me changer les idées, passer un bon moment en famille, avec les potes, entre voisins, voir le quartier autrement, profiter d'un bel après-midi ». D'autres fois, on y prend goût, on peut devenir des habitués et s'inscrire à une ou plusieurs activités. Venez nous demander conseil ou juste nous dire bonjour ou venez pour vous associer à nos nouveaux projets de quartier. L'un n'empêche par l'autre.

L'histoire de l'asbl est aussi faite de ces nombreuses histoires vécues au fil des années avec ses voisins du quartier. D'Cole s'identifie à une plaque tournante où se rencontrer signifie plus que simplement partager un moment, c'est le plaisir certain de partager une aventure. Aussi pour retrouver le quartier et ses habitants, anciens et nouveaux, D'Cole souhaite être à nouveau active dans le quartier et vous rencontrer.

FAISONS CONNAISSANCE

Nous pensons aussi à tous ceux qui se sont installés depuis peu dans les parages et ne nous connaissent pas encore... Venez toquer à notre porte, venez faire notre connaissance... N'hésitez pas à venir vous renseigner et participer à l'une ou l'autre activité ou encore à proposer votre soutien comme bénévole. Le programme est riche, diversifié et chacun peut y trouver son bonheur...

SOYEZ LES BIENVENUS !

Cette année nous prévoyons de nombreuses activités dans le quartier, en 2023, nous fêterons notre quinzième anniversaire ! Nous vous accueillerons donc volontiers dès la rentrée de septembre, soit pour inscrire votre/vos enfants à l'École des devoirs, soit vous inscrire à l'une de nos activités « Bien-être », « Expression », « Développement durable », « Actualité - vivre ensemble », cours de Français, etc...

VENEZ VOUS INSCRIRE !

Au programme, des ateliers couture/tricot, des rencontres entre voisins, des stages pour les enfants, des visites d'entreprise, des permanences sociales ou informatiques, des ateliers interculturels, des cours de français langue étrangère en journée mais aussi en soirée !

Il n'y a pas de critères d'entrée, soyez les bienvenus quels que soit, votre situation (en attente de régularisation, sans papiers, pensionné, au foyer), votre nationalité, vos revenus...

N'hésitez pas à venir vous inscrire soit comme participant et/ou apprenant pour bénéficier de ces ateliers... et rencontrer d'autres gens du quartier.

VENEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT A L'ECOLE DES DEVOIRS !

Si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli dans notre école des devoirs, dépêchez-vous ou au contraire prenez de l'avance car les places sont rares !

Nous sommes aussi là pour vous aider, vous conseiller dans vos démarches avec l'école et/ou dans certaines difficultés que rencontrent vos enfants ou simplement dans leur orientation scolaire.

Si vous voulez participer à nos Ateliers Parents/Enfants, venez ! Nos ateliers offrent l'occasion de partager des moments conviviaux et de belles découvertes où parents et enfants s'amuse ensemble !

PARTICIPEZ A DES PROJETS PONCTUELS

L'équipe organise des « sorties » pour réaliser, tous ensemble, des activités culturelles, participer à des visites d'associations, d'entreprises, de musée, ou tout simplement se rendre, tous ensemble, à la mer... Enfants, parents, voisins, amis des amis, tous en train à un tarif très préférentiel !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ! DEVENEZ BENEVOLE !

Si vous avez quelques heures à nous consacrer à titre bénévole, Si vous avez des talents divers, des idées de projet, venez-nous en parler... N'hésitez pas à nous faire signe...

Si vous avez des connaissances en informatique ; vous pourriez nous aider à faire découvrir les joies du numérique aux habitants du quartier ? Venez nous rejoindre...

Si vous avez des facilités en couture ou en tricot ; vous pourriez nous aider à réaliser des parures de cortège avec un groupe d'apprenants volontaires ? Venez nous rejoindre...

Si vous êtes sensibles à l'épanouissement des enfants du quartier, vous pourriez soutenir l'encadrement des enfants inscrits à l'école des devoirs ? Venez nous rejoindre...

Si vous êtes un amoureux de la nature et avez envie de transmettre votre passion ?

Si vous êtes un convaincu du besoin de protéger notre planète... Venez nous rejoindre... nous souhaitons agir dans le quartier pour plus de propreté mais aussi pour agir en citoyen écologique !

Nous pensons à fêter notre quinzième anniversaire dans le quartier et avons plusieurs projets en attente ; soyons nombreux pour préparer la fête et faire la fête, rendre hommage à l'interculturalité !

VENEZ ! Nous sommes de retour dès la dernière semaine d'août, tous les jours de la semaine, de préférence en matinée. L'équipe vous souhaite un bon retour de vacances et une belle rentrée, à bientôt donc !

Ana Teixeira, coordinatrice, asbl D'Cole



La fête des voisins à la cité du Moria à Mont-sur-Marchienne

Après avoir dû faire l'impasse de cette fête en raison de la crise covid depuis plus de deux années, le Comité des Locataires et Propriétaires de La Sambrienne a réactivé celle-ci.

Elle s'est déroulée à la Cité du Moria à Mont-sur-Marchienne.

Dès le matin une dégustation de pains au chocolats et croissants a été proposée, suivie de festivités qui ont donné un côté vivant avec les cris des enfants autour des deux châteaux gonflables.

A l'initiative d'un membre du Comité des Locataires et habitant la cité, une brocante a été organisée. Elle a rencontré un vif succès et a permis aux riverains de faire de bonnes affaires.

Enfin un barbecue était proposé pendant cette journée de rencontre et de convivialité permettant d'oublier les tracas des autres jours.

Une journée sous le signe du « mieux-vivre-ensemble » grâce à la participation du Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires, au bon vouloir de deux membres de celui-ci sans oublier l'aide reçue par d'autres personnes.

Nul doute que l'année prochaine, la Cité du Moria retrouvera sa fête des voisins.

Grand merci à toutes et tous.



Voici vos représentants au sein du CCLP



En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président –Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire – Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Référente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Référent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de La Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble.

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours

ouvrables. Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.

Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en « 7 antennes locales », si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Lodelinsart

Rue Chausteur 28/4 – 6042 Lodelinsart
Contacter actuellement le 0471/59.51.28 ou 0475/85.35.91
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756 – cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous

Antenne de Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 41 – cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpines

Rue des Sarts 42 – 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
claude.cclp.6280@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez- vous.

Antenne de Charleroi Nord

Rue J. Wauters 156 – 6000 Charleroi
BARBET Daniel
Contacter au 0471/556363
du lundi au vendredi entre 9h et 17h
cclp.charleroi@hotmail.com
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 – 6001 Marcinelle
VANVOLXEM Alain
0494/685192
cclp6001alain@hotmail.com
Permanences le quatrième vendredi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040 – cclpjose6061@gmail.com

ARCURI Michel
0476/213862 – cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

En tant que locataires
vous avez des droits,
mais aussi des devoirs!



23^e édition

festival Charleroi

bisARTS

Du 26 octobre au 5 novembre

Le Festival bisARTS

s'invite sur le
5^E ELEMENT

C'est un pari fou pour le PBA (Palais des Beaux-Arts), habitué à organiser ses spectacles dans ses salles grandioses : sortir de ses murs et mener une semaine de festival dans des chapiteaux et autres lieux insolites. En 2021, le pari a été réussi sur le site de l'ancien hôpital civil de Charleroi. Toute l'équipe du PBA rempile donc cette année, en faisant grandir le projet. Et bonne nouvelle, c'est sur un des terrains de La Sambrienne que l'événement se passera.

Du 26 octobre au 5 novembre prochain, le site du 5^E ELEMENT (futur quartier de logements et siège social de La Sambrienne) accueillera donc chapiteaux, caravanes, installations et artistes pour dix jours dans une ambiance magique.

« Plus que jamais, bisARTS a donc pu renouer avec sa vocation première : attirer un public de fidèles mais surtout de nouveaux

curieux, en investissant visiblement l'espace urbain et grâce à des spectacles à la fois insolites, accessibles et de qualité », explique-t-on au PBA. Huit spectacles seront donc proposés en mettant à l'honneur l'humain, ses richesses, sa fragilité, sa fantaisie et sa folie aussi.

La Sambrienne se félicite donc d'entamer cette collaboration avec le Palais des Beaux-Arts de Charleroi. Pour La Sambrienne, c'est une façon différente de contribuer à la vie des quartiers. Le site du 5^E ELEMENT sur lequel grandiront bientôt 150 logements et nos futurs bureaux sera en effet animé et permettra aux carolos de découvrir l'endroit sous un nouveau jour... avant de peut-être se l'approprier en y habitant. Pour le PBA, c'est l'emplacement idéal pour amener un peu de magie en plein cœur de la ville et de s'ouvrir à un nouveau public.

Gagnez vos places pour le festival

Pour vous permettre de découvrir le site du 5^E ELEMENT sous un jour nouveau, et de peut-être tomber amoureux de nouvelles formes d'art, La Sambrienne et le PBA vous offrent 10 places pour l'un des spectacles du festival.

Pour ça, rendez-vous sur www.lasambrienne.be/concoursbisarts avant le 15 octobre.

Soyez notre reporter sur le festival

Vous aimez les spectacles ? Vous aimez écrire ? Vous souhaitez vivre l'intégralité du festival Charleroi bisARTS ?

La Sambrienne et le PBA vous proposent de devenir notre reporter pendant tout l'événement ! Nous vous offrons en effet un pass gratuit vous permettant de profiter de l'ensemble des spectacles du festival. En échange, vous serez notre reporter sur place, nous fournissant vos impressions, critiques et avis pour notre site Internet. Enfin, vos articles seront peut-être publiés dans ce magazine.

Intéressé ? Envoyez-nous votre lettre de candidature via avant le 10 octobre via

www.lasambrienne.be/concoursbisarts

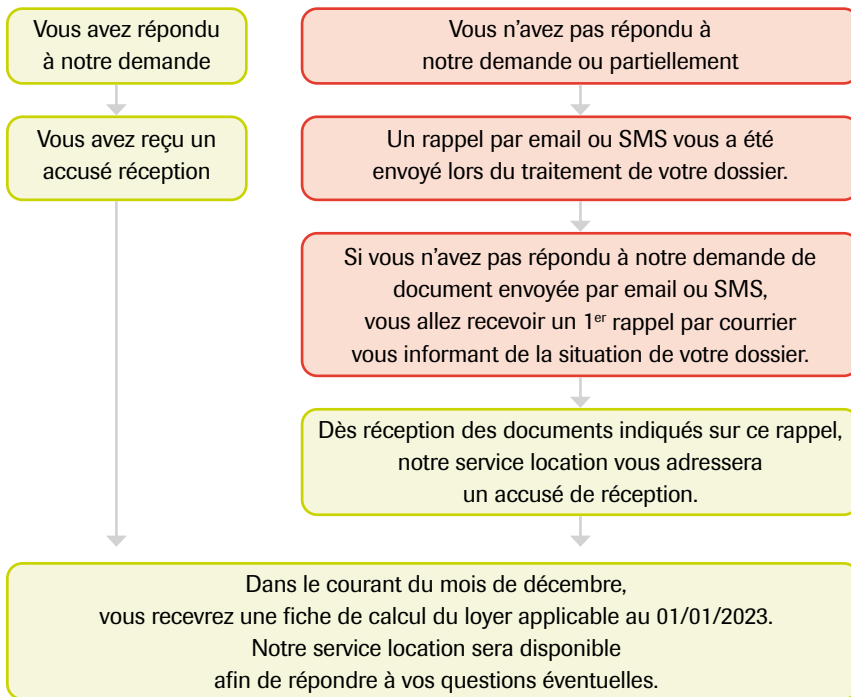


Calcul du loyer

au 1^{er} janvier 2023 pour les logements sociaux

Comme annoncé dans notre précédent numéro, un premier courrier précisant les documents nécessaires au calcul du loyer, au 1^{er} janvier 2023, a été adressé à l'ensemble des locataires, au courant de ces mois de juillet et août 2022.

Aussi, estimons-nous utile de vous informer du suivi de la procédure mise en place :



Dans le cadre de cette procédure, le dernier rappel prend la forme d'un **recommandé** adressé, dans le courant du mois d'octobre, **SI le dossier demeure incomplet**, compte tenu des informations en possession de la société.

Ce courrier s'inscrit dans le cadre de la disposition de l'arrêté du Gouvernement Wallon suivant laquelle en cas de refus de fournir les renseignements nécessaires pour l'établissement du loyer, faisant suite à un rappel adressé par la société au membre du ménage sous la forme d'une lettre recommandée, comme en cas de déclaration inexacte ou incomplète d'un membre du ménage, la société peut porter le loyer au montant maximum ou résilier le bail moyennant préavis (Art. 28 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 6 septembre 2007).

Nos services ont bien conscience du fait que la production de documents nécessaires au calcul du loyer s'inscrit dans le cadre de démarches administratives que l'on peut trouver rébarbatives. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Sambrienne a déjà œuvré à une simplification administrative décrite dans notre précédent numéro. Restent donc les renseignements sollicités par courrier pour lesquels notre service location a besoin de votre collaboration. Nous comptons donc sur chacun d'entre vous !

Intoxication au CO :

ne vous laissez pas
surprendre !

**L'opération « Détection CO »
reste disponible sur notre site.**

Si vous êtes intéressé par l'installation d'un détecteur CO autonome dans votre logement, La Sambrienne s'engage à l'installer moyennant une prise en charge totale de 25 €. Cette participation financière englobe le matériel, la main-d'œuvre étant prise en charge par La Sambrienne.

Une fois installé, le détecteur sera votre propriété. Il vous appartiendra de veiller à son bon fonctionnement.



Remplissez le formulaire en ligne
www.lasambrienne.be –
rubrique « je suis locataires »,
entretenir son logement



Votre avis

nous intéresse !

**Le site internet de La Sambrienne fera bientôt
peau neuve**

Dans un souci d'améliorer constamment la qualité de son site web et de vous faciliter son utilisation, La Sambrienne mène auprès de ses utilisateurs une enquête de satisfaction.

Si vous avez des recommandations et/ou suggestions pour améliorer notre site web, vous pouvez les indiquer sur notre site et cliquer sur l'onglet en bas à gauche.



Votre avis nous intéresse !



UN PERMIS DE DÉTENTION POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Depuis ce 1^{er} juillet 2022, toute personne souhaitant adopter, acheter ou acquérir un animal de compagnie devra demander un extrait du Fichier Central Délinquance Environnementale.

Jusqu'à présent, toute personne disposait tacitement de ce permis. Mais celui-ci pouvait être retiré en cas de mauvais traitement envers un animal.

Or, depuis le 1^{er} juillet 2022, il faut pouvoir présenter un extrait du Fichier Central de la Délinquance Environnementale pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Cet extrait, délivré par l'Administration Communale, établira que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie. Ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Les commerces, les refuges et les élevages devront demander à toute personne qui souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie de fournir cet extrait de fichier central.

PÉRIODE D'ADAPTATION JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2022

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette disposition pour les citoyens, les communes, les commerces, les refuges et les élevages d'animaux de compagnie, une période d'adaptation sera de rigueur entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022.

Durant cette période, si une personne se présente sans le permis demandé, elle pourra néanmoins acquérir l'animal aux conditions suivantes :

- Pour l'acquéreur : transmission au commerce, refuge, élevage pour animaux de compagnie de l'extrait administratif a posteriori, et au plus tard le 1^{er} octobre 2022 ;
- Pour le refuge, commerce ou élevage d'animaux de compagnie : devoir d'information sur l'obligation de transmission de l'extrait, et renvoi vers l'information officielle de la Région wallonne.

Cette période d'adaptation permettra également d'analyser les retours de terrain afin d'affiner les modalités pratiques au besoin.



POUR QUELS TYPES D'ANIMAUX ?

Par animal de compagnie, on entend toutes les races de chiens, chats, chevaux dans le cadre d'un loisir, oiseaux, hamsters, souris, poissons, poules dans le cadre d'un loisir, tortues, reptiles et NAC, lapins, furets et chèvres.

COMMENT OBTENIR CE DOCUMENT ?

L'extrait du fichier central sera délivré par la commune du lieu de résidence. Il est valable 30 jours.

Les personnes déjà détentrices d'un animal de compagnie ne doivent effectuer aucune démarche.

QU'EN EST-IL DE VOS OBLIGATIONS VIS-À-VIS DE LA SAMBRIENNE ?

Le règlement d'ordre intérieur (ROI) rappelle que le locataire veillera à tenir en laisse son chien, petit ou gros, dès la sortie de son appartement. Seule la détention des animaux domestiques autorisés par les arrêtés communaux et/ou les lois est permise par le ROI.

Un chien doit obéir à son maître. Le locataire ne permettra pas à son chien d'aboyer ou de se soulager dans l'immeuble, aux abords des bâtiments, sur les terrasses et dans les parkings. Si l'animal se soulage par accident dans l'un de ces endroits, le locataire est tenu de nettoyer immédiatement les déjections à l'aide d'un sac plastique approprié afin de ne pas gêner d'autres locataires. A défaut, les frais de nettoyage seront portés à sa charge. N'oubliez pas qu'en l'absence de « fautif » manifeste, ces charges seront reportées d'office sur l'ensemble des locataires.

De plus, avoir beaucoup d'animaux dans une habitation peut engendrer de la saleté, du bruit et un inconfort autant pour ceux-ci que pour l'environnement.

Dans tous les cas, les animaux ne peuvent être sources de nuisances, ni pour le voisinage, ni pour le bâtiment. Sans oublier qu'il est strictement interdit de faire l'élevage d'animaux domestiques ou autres N.A.C (nouveaux animaux de compagnie) dans les logements de La Sambrienne.

L'accident vasculaire cérébral : l'AVC

Qu'est-ce que c'est ?

Un accident vasculaire cérébral, plus simplement appelé "AVC", correspond à une lésion du tissu cérébral due à une interruption de la circulation sanguine vers le cerveau qui n'est alors plus alimenté en oxygène.

Deux mécanismes peuvent être à l'origine de l'interruption de la circulation sanguine :

- dans 80% des cas, il s'agit de la formation d'un "bouchon" dans une artère souvent dû à l'accumulation de graisses sur la paroi des vaisseaux sanguins (infarctus cérébral),
- dans 20% des cas, l'AVC est la conséquence de la rupture d'un vaisseau sanguin entraînant un épanchement de sang dans le cerveau (hémorragie cérébrale).

Il est important de pouvoir identifier rapidement les symptômes d'un AVC car chaque minute compte pour réduire le risque de séquelles permanentes voire le décès.

Quels sont ces symptômes :

- **Déformation de la bouche**
- **Une faiblesse d'un côté du corps, bras ou jambe**
- **Des troubles de la parole**

Ces symptômes peuvent être accompagnés de maux de tête et de trouble de la vue.

Portez secours à une personne victime d'un AVC

- Installez la victime confortablement (si possible allongez-là)
- Prévenez le plus rapidement possible le **112**

- Notez l'heure à laquelle les signes ont commencé
- Veillez à ce que la victime ne fasse aucun effort
- Veillez à ce qu'elle ne boive pas
- Veillez à ce qu'elle ne mange pas
- Surveillez son état de conscience et sa respiration jusqu'à l'arrivée des secours

Voyez cette vidéo



ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL



EN CAS D'APPARITION **BRUTALE**
DE L'UN DE CES TROIS SIGNES :

..... **une déformation
de la bouche**

..... **une faiblesse
d'un côté du corps,
bras ou jambe**

..... **des troubles
de la parole**

BLO
LURRA
SERALI

Quelques conseils sécurité pour les mois sombres

En collaboration avec le Service Prévention des Délits de la Ville de Charleroi, La Sambrienne tient à sensibiliser ses occupants et vous propose quelques conseils de sécurité à l'approche des « mois sombres »

Avec les jours qui commencent à raccourcir, les risques de cambriolage augmentent.

Comment les éviter ?

Les congés et les vacances d'octobre à janvier sont une période particulièrement à risque dans la mesure où certaines personnes s'absentent de chez elles pendant un long moment.

Veillez dès lors à ce que votre habitation soit éclairée le soir. Les cambrioleurs préfèrent en effet opérer pendant les « mois sombres ». C'est pourquoi nous vous rappelons les quelques conseils de prévention suivants :

- Pensez à la visibilité et à la lumière : installez un minuteur sur vos lampes et faites en sorte que l'éclairage s'allume et s'éteigne à intervalles irréguliers et dans différentes pièces, selon vos habitudes de vie.
- Installez un éclairage équipé d'un système de détection de mouvements autour de votre habitation.
- Fermez portes et fenêtres, même si vous quittez une pièce ou votre habitation pour quelques instants seulement.
- Ne laissez pas de mot concernant votre absence sur votre porte.
- Faites une demande de surveillance gratuite de votre habitation pendant vos vacances ou lors d'un séjour prolongé à l'hôpital. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à votre police locale ou directement en ligne via « police.be ».
- Donnez à votre habitation l'impression d'être toujours occupée.
- Faites en sorte que votre boîte-aux-lettres soit vidée régulièrement.
- Vérifiez si votre habitation est visible de la rue et enlevez les éventuels arbres ou plantes qui gênent la visibilité.
- Ne laissez pas traîner d'outils ou d'échelles qui pourraient faciliter le travail des cambrioleurs. Fermez à clé votre abri de jardin.
- Dissimulez les objets attrayants et faciles à emporter, comme les bijoux, GSM, matériel vidéo, ordinateurs et autres appareils électroniques de valeur.
- Ne mettez pas sur votre trottoir l'emballage de votre nouvelle télévision à écran plat. Les cambrioleurs comprendraient ainsi qu'il y a quelque chose à voler chez vous.
- Déposez vos objets de valeur (argent et bijoux) dans un coffre à la banque.
- Enregistrez les numéros de série, notez les caractéristiques de vos objets de valeur et photographiez vos bijoux.
- Faites installer une serrurerie résistante à l'effraction. Les conseillers en prévention vol de votre Ville vous conseilleront volontiers et gratuitement à ce sujet.
- Jetez également un œil sur l'habitation de vos voisins et **signalez sur-le-champ tout agissement suspect aux services de police, au numéro 101 ou auprès de votre zone de police locale**. Notez aussi le numéro de plaque et la marque d'un véhicule suspect, puis communiquez ces informations à la police.



Contact

Pour tout complément d'information et/ou une visite conseil gratuite :

Ville de Charleroi
Direction Prévention et Sécurité
Service Prévention des Délits
T : 071/86 15 47
M : spd@charleroi.be





LA **SAMBRIENNE**

> Offre

Les offres doivent être adressées avant le vendredi 25 novembre 2022 par voie postale dans une enveloppe fermée en y indiquant « OFFRE MAISON » à l'adresse suivante :

La Sambrienne
« OFFRE MAISON »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies-sur-Sambre.

Celles-ci seront ouvertes en présence du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à
info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000

LASAMBRIENNE.BE

À VENDRE

Vous souhaitez devenir propriétaire ?
C'est possible. La Sambrienne vend certains logements de son patrimoine.

Charleroi



PRIX DE VENTE MINIMUM

75.000€

Rue Laterale, 1
3 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

60.000€

Rue de la Cité, 17
3 chambres



Jumet



PRIX DE VENTE MINIMUM

75.000€

Rue Caluwaert, 40
3 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

90.000€

Rue Union, 24
4 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

80.000€

Rue Union, 76
3 chambres



Lodelinsart



PRIX DE VENTE MINIMUM

65.000€

Rue Vandervelde, 21
3 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

50.000€

Rue Vandervelde, 23
4 chambres



Monceau-sur-Sambre



PRIX DE VENTE MINIMUM

80.000€

Cité Malghem, 50
4 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

85.000€

Cité Malghem, 55
4 chambres



Mont-sur-Marchienne



PRIX DE VENTE MINIMUM

95.000€

Rue Champ Charbonnières, 33
4 chambres



PRIX DE VENTE MINIMUM

65.000€

Rue Herbert Hoover, 40
3 chambres



je veux acheter



Roux



PRIX DE VENTE MINIMUM

70.000€

Rue Sarah Vanerkhove, 8
3 chambres



Retrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur



www.lasambrienne.be





LA SAMBRIENNE

> Conditions

Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Visitez www.lasambrienne.be

Vous trouverez plus de photos et tous les logements disponibles sur notre site Internet

LASAMBRIENNE.BE



À LOUER

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable.



LOYER

570€

Rue des Hauts Fourneaux 4/023
MONCEAU-SUR-SAMBRE
2 chambres

PE&B E



LOYER

621€

Avenue du Centenaire 123/022
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
2 chambre

PE&B A



LOYER

500€

Rue de la Remise 6/-011
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
1 chambre

PE&B B



LOYER

459€

Rue des Bateliers 84/021
MARCHIENNE-AU-PONT
1 chambre

PE&B C



CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE
CHARLEROI

6 logements de transit à Charleroi

Le 27 juin dernier, six nouveaux logements de transit ont été inaugurés à la rue Paulus (Charleroi Nord) dans le cadre d'une convention entre le CPAS et la Sambrienne.

Cette convention, signée en septembre 2018, prévoyait la création de 29 logements de transit sur le territoire de Charleroi. 16 logements avaient déjà été construits à Dampremy, Jumet et Marcinelle. Ces 6 nouvelles maisons unifamiliales portent ainsi le portefeuille à 22 logements dits « de transit ».

Ces logements sont destinés à l'hébergement temporaire, d'une durée de 6 mois, de personnes en situation de précarité ou de personnes privées de logement pour des motifs de force majeure. En plus de cet hébergement, les occupants reçoivent obligatoirement un accompagnement social, assuré par des travailleurs sociaux de notre Pôle Logement et Hébergement.

Cet accompagnement prévoit notamment la recherche active d'un autre logement plus pérenne, la mise en ordre de la situation administrative, la constitution d'une garantie locative et, bien entendu, le paiement régulier du loyer. L'objectif de ces hébergements de transit est de constituer un tremplin vers l'insertion durable dans un logement.

Comme tous les nouveaux logements construits par la Sambrienne, une attention toute particulière a été portée au niveau des performances énergétiques avec chauffage individuel au gaz avec production d'eau chaude sanitaire, ventilation simple flux type C+, triple vitrage pour une meilleure isolation thermique et acoustique. Un carport a également été prévu pour chacune des habitations afin de limiter l'impact du stationnement dans le quartier.

Notons qu'en 2021, 24 ménages ont été logés et accompagnés dans le cadre des logements de transit. Il s'agit d'un levier supplémentaire pour le CPAS de Charleroi dans sa mission d'accompagnement vers un logement

plus durable des personnes à la rue ou logées de manière très précaire dans une logique de filière.

Notons que le Pôle Logement et Hébergement du CPAS rassemble au sein d'un même dispositif la maison d'accueil nommée « l'Hôtel Social », la Cellule Logement et les logements accompagnés comprenant les logements d'insertion, d'urgence et donc depuis le 21 septembre 2018, les logements de transit avec la SLSP la Sambrienne.

Les objectifs généraux sont d'une part, de favoriser l'accès et le maintien en logement (public ou privé), adapté et soutenable financièrement, en faveur des publics relevant de la compétence du CPAS et d'autre part, d'assurer l'hébergement et le relogement transitoires de personnes ou familles en état de précarité sociale aigue en intégrant un accompagnement spécifique et adapté aux situations rencontrées.





Calendrier 2022 Cité propre

Calendrier 2022 : Cité propre Plus

Opération Cité Propre Plus	Localité	Date
CENTENAIRE	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	21-09-2022
CLIMBIAS : ALFRED GEORGES	LODELINSART	11-10-2022

Calendrier 2022 : Cité Propre

Opération Cité Propre	Localité	Date
CITÉ BLANCHE	GOSELIES	13-09-2022
BERCEAU	MARCINELLE	15-09-2022
YERNAUX	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	20-09-2022
EUROPE	MARCHIENNE-AU-PONT	22-09-2022
SPIGNAT	MARCHIENNE-AU-PONT	27-09-2022
CECA	MARCINELLE	29-09-2022
MORET	DAMPREMY	04-10-2022
MORIA	MONT-SUR-MARCHIENNE	06-10-2022
RENCHON	MONT-SUR-MARCHIENNE	13-10-2022



LA CELLULE MÉDIATION DE QUARTIER

Pour vous aider à résoudre
une difficulté, un conflit
de voisinage ou de quartier



INFOS : 071/86.88.42 - WWW.CHARLEROI.BE

SERVICE RELATIONS AUX CITOYENS : DU LUNDI AU VENDREDI
CHAUSSÉE DE NIVELLES, 177 - 6041 GOSELIES
TÉL : 071/86.88.42 - GSM : 0495/879.316 - MAIL : MEDIATIONDEQUARTIER@CHARLEROI.BE



AVIS À LA POPULATION

UNE CAMPAGNE DE DÉRATISATION
DE LA VILLE DE CHARLEROI SERA ENTREPRISE
DU 05.09 AU 25.10.2022 INCLUS

ANIMAL PEST CONTROL EFFECTUERA LE TRAITEMENT
DES BIENS COMMUNAUX ET DES ÉGOUTS
POUR LES MAISONS PRIVÉES, SI BESOIN DE CONSEILS,
CEUX-CI POURRONT ÊTRE PRODIGES ET
ÉVENTUELLEMENT UN PASSAGE POURRA ÊTRE EFFECTUÉ

- > Roux : lundi 05.09 et mardi 06.09.2022
- > Goutroux : mercredi 07.09.2022
- > Monceau-sur-Sambre : jeudi 08.09 et vendredi 09.09.2022
- > Marchienne-au-Pont : du lundi 12.09 au mercredi 14.09.2022
- > Mont-sur-Marchienne : jeudi 15.09, vendredi 16.09 et lundi 19.09.2022
- > Marcinelle : du mardi 20.09 au vendredi 23.09.2022
- > Couillet : lundi 26.09 et mardi 27.09.2022
- > Montignies-sur-Sambre : du mercredi 28.09 au vendredi 30.09.2022
- > Charleroi : du lundi 03.10 au mercredi 05.10.2022
- > Dampremy : jeudi 06.10.2022
- > Lodelinsart : vendredi 07.10 et lundi 10.10.2022
- > Billy : mardi 11.10 et mercredi 12.10.2022
- > Ransart : jeudi 13.10 et vendredi 14.10.2022
- > Jumet : du lundi 17.10 au jeudi 20.10.2022
- > Gosselies : vendredi 21.10, lundi 24.10 et mardi 25.10.2022

POUR LES DEMANDES PLUS SPÉCIFIQUES, VEUILLEZ VOUS ADRESSER
AU SERVICE SOS POLLUTION 071/86 94 12

NOUS APPELONS AUX RIVERAINS DES BÉBÉS SACS SONT DISPONIBLES GRATUITEMENT - TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE ACCUEIL DES MAISONS COMMUNALES



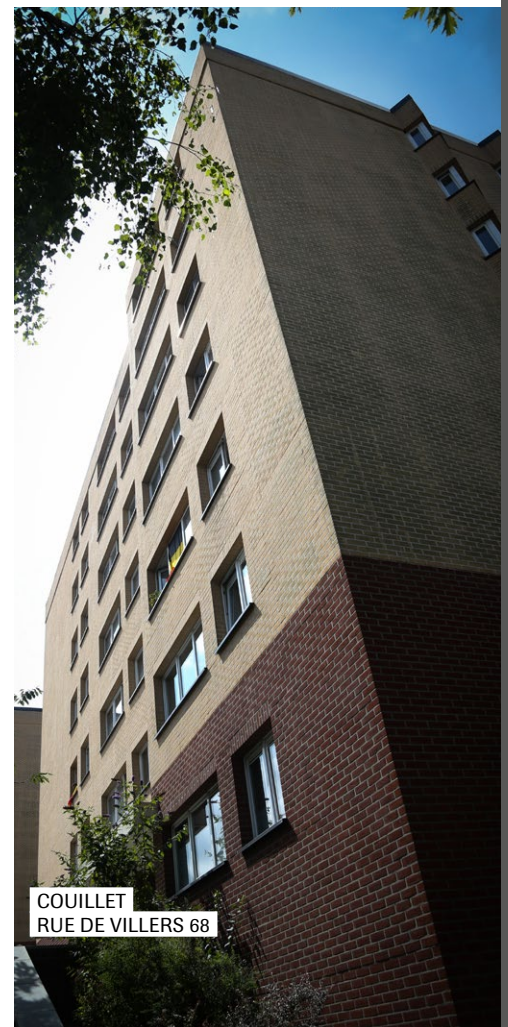


Le point sur le plan de rénovation

Afin de donner un maximum de visibilité sur les avancées de cet ambitieux plan de rénovation, voici une liste non exhaustive des avancées « techniques » que nous avons pu réaliser.

A date, de nombreux chantiers ont déjà été réalisés ou sont en cours, à savoir :

- Au niveau des peintures des Espaces Communs. Les choix ont été proposés aux locataires quant aux teintes à appliquer. Après collecte des réponses, nous avons déjà réalisé la peinture de 8 sites :
 - Rue Decooman 12 à Montignies-sur-Sambre
 - Rue Decooman 16 à Montignies-sur-Sambre
 - Rue Decooman 20 à Montignies-sur-Sambre
 - Rue Yernaux 1 à Montignies-sur-Sambre
 - Rue Alfred Georges à Lodelinsart
 - Rue de Villers 66 à Couillet
 - Rue de Villers 68 à Couillet
 - Rue Ferrer à Charleroi
- Concernant le renouvellement des portes d'entrées et de la parlophonie. Nous avons déjà remplacé les portes et les systèmes de communication sur 17 sites :
 - Rue de l'Alouette 14 – 16 et 18 à Charleroi
 - Rue Ferrer à Charleroi
 - Rue Terre al danse 53 et 55 à Charleroi
 - Rue de Warmonceau 186 à Charleroi
 - Rue de la Montagne 77 à Charleroi
 - Rue de Villers 66 et 68 à Couillet
 - Rue Jules Loriaux 5 et 7 à Jumet
 - Rue Decooman 12 – 16 et 20 à Montignies-sur-Sambre
 - Rue Fernand Hotyat 3 et 4 à Montignies-sur-Sambre
 - Rue Yernaux 1 et 2 à Montignies-sur-Sambre
- Au niveau des boîtes aux lettres, nous avons déjà démonté et remplacé par de nouvelles batteries de boîtes aux lettres sur 48 sites soit plus de 1000 logements.





FLEURUS
FONTAINE-L'ÉVÊQUE
GERPINNES
MONTIGNY-LE-TILLEUL

**COLLECTES HEBDOMADAIRES
DE DÉCHETS RÉSIDUELS**

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)



FLEURUS



FONTAINE-
L'ÉVÊQUE



GERPINNES



MONTIGNY-
LE-TILLEUL



CHARLEROI

	FLEURUS	FONTAINE- L'ÉVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY- LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE- BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE- AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES WANGENIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMIÉE, FROMIÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR- SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'ÉVÊQUE FORCHIES-LA- MARGE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE- TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR- MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
 VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT AMAND BRYE WAGNELÉE				CHARLEROI GILLY GOSELIES MARCHIENNE- DOCHERIE MONTIGNIES- SUR-SAMBRE

**REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET
DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ**

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
TOUSSAINT	Mardi 1 ^{er} novembre 2022	Samedi 29 octobre 2022
ARMISTICE	Vendredi 11 novembre 2022	Samedi 12 novembre 2022
SAINT-ELOI	Jeudi 1 ^{er} décembre 2022	Samedi 3 décembre 2022

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur **www.tibi.be**



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	P	PMC	P	PMC	P	PMC
FLEURUS 1	17	3-17-31	14	14-28	12	12-26
FLEURUS 2	18	4-18-29	15	15-29	13	13-27
FLEURUS 3	21	7-21	18	4-18	16	2-16-30
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	12	12-26	9	9-23	7	7-21
GERPINNES	11	11-25	8	8-22	6	6-20
MONTIGNY-LE-TILLEUL	26	12-26	23	9-23	21	7-21

Date en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	14-28	14-28	12-25	12-25	9-23	9-23
COUILLET	6	6-20	3	3-17	3-29	3-15-29
DAMPREMY	10	10-24	7	7-21	5	5-19
DOCHERIE	7	7-21	4	4-18	2-30	2-16-30
GILLY	28	14-28	25	12-25	23	9-23
GOSSELIES	7	7-21	4	4-18	2-30	2-16-30
GOUTROUX	25	11-25	22	8-22	20	6-20
JUMET	19	5-19	16	2-16-30	14	14-28
LODELINSART	17	3-17-31	14	14-28	12	12-26
MARCHIENNE-AU-PONT	24	10-24	21	7-21	19	5-19
MARCINELLE	13	13-27	10	10-24	8	8-22
MONCEAU-SUR-SAMBRE	25	11-25	22	8-22	20	6-20
MONT-SUR-MARCHIENNE	5	5-19	2-30	2-16-30	28	14-28
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	21	7-21	18	4-18	16	2-16-30
RANSART	27	13-27	24	10-24	22	8-22
ROUX	12	12-26	9	9-23	7	7-21

Dates en rouge: collecte le samedi pour cause de jour férié.

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalinnes** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00*.

Le samedi de 09h15 à 17h30*.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés 01/01, 01/05, l'Ascension (26/05), 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

* Heure de la dernière entrée.

La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.tibi.be



contacts

NOUS SOMMES

FERMÉS :

Mardi 1 novembre 2022
Mercredi 2 novembre 2022
Vendredi 11 novembre 2022
Jeudi 1 décembre 2022
vendredi 2 décembre 2022
Lundi 26 décembre 2022
Lundi 2 janvier 2023

■ UN SITE INTERNET **www.lasambrienne.be**

Disponible 24h/24 – 7j/7

■ UN NUMÉRO UNIQUE **071/272.000**

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences

> Du lundi au jeudi:

de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00

> Le vendredi: de 8h30 à 11h30

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social

> Du lundi au vendredi:

de 8h30 à 11h30

■ POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,

rue Trieu Kaisin, 70

6061 Montignies-sur-Sambre

- EMAIL:

info@lasambrienne.be

■ POUR NOUS RENCONTRER

Boulevard Jacques Bertrand, 48

à 6000 Charleroi

> Sur rendez-vous